

CAF Mode d'emploi

Les différentes aides accordées par la CAF pour la garde de votre enfant : complément du libre Choix de Mode de Garde (CMG) et cotisations sociales

Le CMG est versé mensuellement jusqu'au 6 ans de votre enfant si celui-ci est gardé par une baby-sitter ou nounou (garde à domicile).

Le montant est évalué en fonction de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge. Yoopies calcule automatiquement le montant auquel vous êtes éligible sur la page de réservation.

La CAF finance également 50% des cotisations sociales limitées à certains plafonds (calculés automatiquement sur Yoopies).

Pour bénéficier de ces aides, il est impératif que votre enfant soit gardé au minimum **16 heures** par mois. Il est ainsi par exemple plus économique de faire appel à une baby-sitter pour 16 heures que pour 6 heures !

Ex 1 : La famille Dupont a un enfant âgé de 2 ans 1/2 et a des revenus supérieurs à 47 200€.

Si elle fait garder son enfant un seul soir dans le mois pour une durée de 6 heures via Yoopies, son coût total mensuel s'élève à $12,90€ \times 6h = 77,40€$ (payé sur Yoopies) + 59,61€ de charges (payées via Paje ou Cesu) soit un total de **137,01€**. Elle bénéficie à la fin de l'année de 50% de crédit d'impôt soit $137,01/2 = 68,51€$

Ex 2 : La famille Dupont fait cette fois-ci faire garder son enfant 16 heures dans le mois.

Son coût total mensuel s'élève à 206,40€ (payé sur Yoopies) + 158,96€ de charges (payées via Paje ou Cesu) soit un total de **365,36€**. Dès que la baby-sitter accepte la réservation, la famille reçoit un formulaire pré-rempli par Yoopies pour déclarer sa baby-sitter et bénéficier des aides. Puisque la famille a fait appel à la baby-sitter pour une durée de plus de 16 heures dans le mois, elle est éligible à 253,85€ de CMG (calculé automatiquement par Yoopies).

Son coût mensuel s'élève de 111,61€. Elle bénéficie à la fin de l'année de 50% de crédit d'impôt soit 55,76€.

Conclusion : Il revient donc moins cher à la famille Dupont de faire appel à une baby-sitter via Yoopies pour 3 soirées dans le mois (16 heures de garde) plutôt qu'une seule (6 heures) !

Dans l'exemple 2, le coût final pour la famille Dupont est de $55,76 / 16 = 3,49€$ par heure bien moins cher que ce que la famille Dupont aurait payé si elle n'avait pas déclaré sa baby-sitter grâce à Yoopies.

Important : Le simulateur de la page de réservation calcule le coût effectif en se basant sur un total de 16 heures minimum par mois.

DISPOSITIF COUP DE CŒUR

Lorsque vous faites appel à une baby-sitter « coup de cœur » sur Yoopies pour un enfant de plus de 3 ans, vous ne payez aucune charge et vous êtes éligible à un montant plus élevé de CMG.

Le CMG que vous recevez pour le dispositif « coup de cœur » se cumule avec le CMG que vous percevez pour une garde à domicile et/ou une assistante maternelle.

Ex 3 : La famille Martin fait garder son enfant âgé de 4 ans, 16 heures dans le mois par une **baby-sitter « coup de cœur »** et a des revenus supérieurs à 47 200€.

Son coût total mensuel s'élève à 206,40€ (payé sur Yoopies) + 0€ de charges soit un total de **206,40€**. Dès que la baby-sitter accepte la réservation, la famille reçoit un formulaire pré-rempli par Yoopies pour déclarer sa baby-sitter et bénéficier des aides. Elle reçoit à la fin du mois une facture à envoyer à la CAF pour bénéficier des aides. Puisque la famille a fait appel à la baby-sitter « coup de cœur » pour une durée de plus de 16 heures dans le mois, elle est éligible à 175,44€ de CMG (calculé automatiquement par Yoopies). Son coût mensuel s'élève à **30,96€**. Elle bénéficie à la fin de l'année de 50% de crédit d'impôt soit 15,48€ soit un coût final de 0,97€ / heure.

Les baby-sitters « coup de cœur » sont des professionnelles habilitées « services à la personne ».

Grâce à ce dispositif :

- Vous bénéficiez d'un tarif horaire de 12,90€/heure sans aucune charge (à titre de comparaison, en tant que particulier-employeur, vous payez 16,64€ brut chargé pour un salaire net de 9€)
- Votre baby-sitter est quant à elle rémunérée 11,74€ brut de l'heure grâce à ce dispositif (soit 11€ net si elle est âgée de moins de 26 ans)
- Vous bénéficiez d'un CMG plus élevé (Ex la famille Martin peut bénéficier jusqu'à 305,16€ de CMG avec le dispositif « coup de cœur ». Sans ce dispositif, elle n'aurait bénéficié que de 87€)
- Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50% - Yoopies vous fournit automatiquement à la fin de l'année une attestation fiscale
- Vous n'avez AUCUNE démarche administrative (pas de déclaration PAJE, CESSU ou autre). Vous ajustez chaque semaine sur Yoopies le nombre d'heures réellement effectuées par votre baby-sitter. Yoopies édite au nom de la baby-sitter une facture mensuelle. Yoopies se charge de prélever le montant correspondant aux heures effectuées et de reverser à la baby-sitter les sommes correspondantes (pas de liquide, chèque, etc.)
- Vous n'avez AUCUN engagement, vous pouvez interrompre à tout moment la garde sur simple email à nos services

Si vous choisissez une personne qui n'est pas sur Yoopies, nous pouvons lui faire bénéficier de ce statut également.

Si vous souhaitez passer par ce dispositif, merci de nous écrire par email à sophie@yooopies.com ou par téléphone au 01.75.77.87.34 et de nous préciser :

- les coordonnées de la baby-sitter choisie
- la date de début de garde